



**Poilley**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Manche  
Commune de POILLEY - 50220

**PROCES-VERBAL  
du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du jeudi 5 octobre 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : **14**

Date de convocation :  
28 septembre 2023  
Date d'affichage :  
28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 5 octobre à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

**Membres présents** : 12 > Pierre-Michel VIEL, Sylvie VALLET, Chantal GAZEAU, Bernard DECOENE, Sarah DUVAL, Yvon FAROUAULT, Sébastien GUESDON, Hervé PAUTRET, Stéphane JOUIN, Romain JACQUETTE, David BOSSARD, Ericka GUESDON

**Membres excusés ou représentés** : Philippe DATIN (pouvoir à Chantal GAZEAU)

**Membres absents** : André SAVONA

**Secrétaire** : Chantal GAZEAU

Le conseil municipal est ouvert à 20h30.

**Projet de la boyauderie**

La SASU B. ROLAND actuellement implantée à Saint-Senier-sous-Avranches et spécialisée dans l'activité de la boyauderie, souhaite déménager son entreprise au sein de la zone d'activité de l'Estuaire à Poilley.

M. le Maire demande si les élus ont été informés du projet de la boyauderie sur la zone d'activité des Estuaires prévu par la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie. Beaucoup de conseillers répondent par la négative, demandent pourquoi ils n'ont pas été informés de ce projet et depuis quand il a été initié.

M. le Maire précise qu'il n'a pas fait part de ce projet en raison de l'attente des études sur les rejets dans le réseau d'assainissement. Il attendait le feu vert du service assainissement de la communauté d'agglomération.

Récemment, ce service a validé la faisabilité de raccordement à la station d'épuration du Val Saint Père.

Le projet d'installation de la boyauderie a été évoqué en mai dernier lors d'une réunion avec la communauté d'agglomération et M. Lhotelier, directeur de la boyauderie. Les résultats de l'étude pour l'assainissement ont été connus mi-septembre.

L'entrepreneur souhaite ce terrain. L'emprise en m2 n'est pas importante. L'activité de l'entreprise concerne exclusivement le nettoyage et le traitement de boyaux. Tous les boyaux arrivent nettoyés et une opération de grattage sera réalisé sur les boyaux de moutons. Ils ne comportent aucun excrément.

Sébastien Guesdon fait part des nuisances caractérisées sur ce type d'activité, notamment sur les excréments et leurs odeurs.

A ce sujet, M. le Maire souhaite une réunion d'information avec la population la semaine prochaine.

Par ailleurs, M. le Maire informe qu'il a visité l'entreprise et qu'il n'a constaté que peu d'odeurs en interne.

Cependant, l'entreprise actuelle est vétuste. Les installations ne sont plus réglementaires et les rejets sont certainement responsables des nuisances olfactives.

Yvon Farouault fait remarquer que ce type d'activité engendre de très mauvaises odeurs, et précise que c'est infect.

Plusieurs personnes du public faisant partie de l'association du Collectif vont questionner M. le Maire. M. le Maire accepte de leur répondre.

*Question sur la façon dont sont traités les boyaux avec ou sans excréments :* M. le Maire rappelle que tous les lots qui arrivent propres.

Sébastien Guesdon questionne sur les nuisances d'odeurs, en priorité, et si à l'avenir il y avait un changement de propriétaire. Il n'est pas certain que le nouvel entrepreneur aura la même exigence du respect de l'environnement local que le précédent. L'activité pourrait s'orienter vers le traitement de boyaux sales exclusivement.

Sylvie Vallet intervient également sur ce point négatif ; rien ne garantit le bon traitement des rejets et surtout le traitement des rejets des excréments, comment et où.

Elle souligne l'épisode de la station d'épuration que l'agglomération d'Avranches voulait installer sur le secteur de Lentille. Maintenant c'est une boyauderie. Elle estime que les concitoyens peuvent rêver mieux pour leur commune, même si bien entendu, toutes les mesures obligatoires seront respectées par le propriétaire.

Sylvie Vallet se questionne sur l'avenir : dans 5 ans ? 10 ans ? Dans le cas d'une revente, un agrandissement ou si un nouveau propriétaire faisait le choix d'autres sortes de boyaux à réceptionner ? Sylvie Vallet précise qu'elle ne prendrait pas le risque. C'est pourquoi elle est contre.

Yvon Farouault demande ce que cela apportera à la commune.

M. le Maire répond que la communauté d'agglomération a proposé ce terrain pour que l'entreprise reste locale.

Le public fait part des mouches et des nuisances d'odeurs selon les vents dominants. Il est dit qu'il est laissé libre cours à l'entrepreneur de pratiquer son activité sans garantie.

Concernant le transvasement des déchets, M. le Maire informe qu'il y aurait environ 600 kg de déchets par semaine. La consommation d'eau est de 5 à 6 M3 par jour.

Yvon Farouault demande à qui revient la décision définitive d'installation de la boyauderie à Poilley. M. le Maire précise que c'est la communauté d'agglomération qui est décisionnaire pour la cession de la parcelle.

Intervention de M. Le Corre : il a travaillé dans des criées et boyauderie dont celle de Pontorson. Les entreprises ne sont pas toujours regardantes sur le traitement des déchets et sur le respect des règles de base. Il n'y a rien de pire qu'une boyauderie. Le grattage des boyaux, les eaux sales dans le tout à l'égout... M. Le Corre connaît très bien les désavantages d'une telle activité.

Il est intimement convaincu que les nuisances seront dues à de la méconnaissance.

Il s'est installé à Poilley il y a 50 ans. La ZA créée début des années 2000 était destinée pour les artisans selon les dires de la communauté d'agglomération. Aujourd'hui, il constate que n'importe quelle industrie dite « sale » peut s'installer.

Intervention de M. Brulé : il est inquiet de l'avenir de cette société.

Intervention de M. le Maire : Concernant les odeurs, à 50 mètres d'une ferme, on ne sent plus rien. Il n'y a aucune raison pour que les odeurs soient un désagrément pour les habitations qui semble suffisamment éloignées.

Réponse de M. Brulé : le débat n'est pas là, on a fait construire avec les fermes mais pas avec une boyauderie.

Intervention de Mme Brulé-Milon : elle se questionne sur la dégradation de la qualité de vie des riverains, de la dégradation de l'environnement, et encore à propos des odeurs.

M. le Maire répond que l'entreprise souhaite rester sur la région. Sinon, elle devra se déplacer sur Fougères ou Villedieu-les-Poêles. Les salariés, une vingtaine, sont localement installés sur Avranches et il est dit qu'ils ne souhaitent pas suivre l'entreprise si elle change de secteur.

Sébastien Guesdon intervient et souhaite connaître l'avis de M. le Maire et du Conseil Municipal.

Hervé Pautret intervient pour demander si le Conseil Municipal peut donner un avis, même si c'est la communauté d'agglomération qui décide en définitive la vente de la parcelle sur la zone d'activité. Ensuite, l'entrepreneur prendra sa décision et selon la faisabilité de son projet.

Intervention de M. Le Corre suite à un échange avec le Président de la communauté d'agglomération, M. David Nicolas. Ce dernier a dit que si l'avis du maire n'était pas favorable, la communauté d'agglomération ne retiendrait pas le projet.

M. le Maire informe qu'il est favorable.

M. le Maire lit un courrier émis par la communauté d'agglomération, signé par M. David Nicolas à destination du collectif.

M. le Maire propose de nouveau une réunion publique, en présence du directeur de l'entreprise qui n'a pas pu être là ce soir.

Sébastien Guesdon demande à ce que les résidents du bourg de Poilley soient informés. Les vents dominants vont aussi vers la zone du bourg.

Intervention d'une personne comme quoi elle ne comprend pas la position du Maire, qu'il devrait défendre les habitants de la commune, dans l'intérêt de ces derniers.

M. le Maire répond qu'il est personnellement favorable à cette installation mais que l'avis transmis à la communauté d'agglomération sera celle de son conseil municipal.

*Intervention sur le débrief de l'association et sondage des gens riverains : 95 % des habitants sondés, qui ont répondu, sont contre l'implantation de la boyauderie, ainsi que 3 entreprises de la zone d'activité. Au vu de leur courrier distribué, l'association est restée neutre dans ses propos. Le doute du collectif, c'est que l'entrepreneur soit rassurant et peut être très sincère dans ses intentions, mais qu'il peut très bien ne pas les tenir. C'est une grosse incertitude et inquiétude des riverains.*

Intervention de M. Le Corre : le président de la communauté d'agglomération aurait indiqué qu'il a été demandé à l'entreprise de prendre en compte l'avis des habitants.

M. le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable ou défavorable au sujet de l'implantation de la boyauderie :

- 9 voix défavorables
- 3 voix favorables
- une absence

Le conseil municipal, au vu des votes ci-dessus, émet un avis défavorable au projet.

Bernard Decoene indique qu'il croit l'entrepreneur sur le bien-fondé de son projet et sur sa volonté de bien faire mais qu'au vu du risque olfactif, la communauté d'agglomération aurait dû étudier une zone moins habitée. Il ne comprend pas pourquoi Poilley a été exclusivement choisi.

Intervention du public : pour l'entrepreneur, il a d'autres choix d'implantations, mais risque de perdre des salariés. Même s'il perd des salariés, il pourra retrouver des personnes capables d'effectuer le travail.

M. le Maire rappelle qu'il y a un savoir-faire très spécifique et que former des salariés prend du temps.

Chantal Gazeau explique pourquoi elle est favorable à l'installation de l'entreprise. Tout ce qui touche le domaine de l'entrepreneuriat est à soutenir et localement nous nous devons d'être positif. Dans ce cas, c'est pour le bien être des salariés et le développement de l'entreprise : nouveaux locaux, respect des normes, accessibilité aisée pour les transports, locaux plus spacieux et fonctionnels. Dans la nouvelle usine, des installations techniques plus adéquates seront présentes quant au traitement des odeurs.

M. le Maire propose de faire venir l'entrepreneur la semaine prochaine pour une réunion d'information. L'association répond qu'elle a toutes les informations et sait déjà tout sur le sujet.

Sylvie Vallet intervient en disant que Mme Ferreira lui a affirmé que la commission prendra en compte l'avis du conseil municipal de Poilley.

L'association fait part de son avis défavorable sur l'installation de l'entreprise de boyauderie.

Il est décidé :

- Que le procès-verbal de cette réunion sera envoyé au président de la communauté d'agglomération avec le résultat du vote pour avis, avant le conseil communautaire du 12 octobre.
- Qu'un compte rendu de cette réunion faite par le président de l'association sera envoyé également à l'agglomération d'Avranches avant le conseil communautaire du 12 octobre.

La séance est terminée à 21h35.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Chantal GAZEAU

